



EDITO

Rituel auquel depuis près de huit ans, je prends toujours un certain plaisir de m'y plier pour retracer la vie communale du semestre passé, communiquer diverses informations pratiques pour notre quotidien, rappeler quelques bonnes règles de bonnes conduites ou encore faire un focus sur une association locale œuvrant dans les domaines de l'inclusion et du handicap.

Dans la période que nous traversons, si certains s'épanouissent à propager la noirceur de notre société, en fidèle adepte du verre à moitié plein plutôt que vide, je ne manque pas de pointer la vitalité de la nativité surtauvillaise.

En effet, durant ce semestre nous comptons pas moins de cinq naissances dont deux issues des rangs des élus communaux. J'adresse tous les vœux municipaux à ces nouveaux nés qui font la richesse de notre village pour le bonheur des effectifs à venir de notre école.

Cette vitalité ne doit pas masquer la réalité du quotidien pour laquelle, je ne vous cache pas, une certaine lassitude de déplorer le désintéressement d'une franche des administrés à la vie communale.

Comment ne pas réagir à l'absence de réponse d'un tiers de nos aînés aux propositions d'animations ou encore à la même proportion des cadeaux de Noël non récupérée par les familles à l'issue de la venue du Père Noël. Au regard des montants engagés et des énergies mobilisées, le conseil municipal sera amené à s'interroger sur la suite à donner à ces actions non obligatoires du fonctionnement municipal.

Restant somme toute optimiste, l'équipe municipale se fait fort d'accompagner un groupe de jeunes préadolescents dans leur volonté de participer à la vie d'un Conseil Municipal des Jeunes. En fonction des moyens pouvant être mobilisés pour financer leur projet, les membres de ce nouveau CMJ seront invités à apporter leurs contributions aux actions envisagées par l'équipe municipale.

Nous aurons l'opportunité d'échanger à ce sujet lors de la cérémonie des vœux qui se tiendra le vendredi 10 janvier à laquelle chacun et chacune d'entre vous est invités.

D'ici là, au nom de la municipalité, je vous présente tous nos vœux pour 2025.

Le Maire
Hervé PICARD

BONNES ACTIONS

CESSION CONSORTS CARTIER

Après quelques échanges constructifs entre les consorts CARTIER et la commune, le 23 juillet 2024 un rendez-vous était fixé à l'étude lovérienne de Maître POTENTIER pour régulariser un oubli d'ordre administratif. En effet, dans le cadre de la réalisation du lotissement au cours des années 60 « Les Pigaches » qui donnera son nom à l'actuelle rue, la parcelle numérotée A 702 était demeurée dans le patrimoine foncier de la famille CARTIER. Cette parcelle correspond physiquement à la partie gauche de la rue des Pigaches.

Il y avait donc une incohérence entre le titre de propriété et l'usage de cette propriété.

La municipalité tient à remercier les consorts CARTIER d'avoir bien voulu céder officiellement la parcelle et prendre en charge les frais d'acte notarié.



RETROCESSION VOIRIE ALLEE DES PAPILLONS

La commune et les colotis de l'association syndicale de l'allée des Papillons n'ont, cette fois-ci, pas attendus près de 70 ans pour acter la rétrocession de la voirie et des parties communes. En effet, le 23 novembre, Mme HARLEE, Présidente de l'association syndical et M le Maire étaient conviés à l'étude notariale de Maître PATY pour signer l'acte de rétrocession au profit de la commune soit à peine 3 ans après la création de l'association.



DON DE MOBILIER



Répondant conjointement à l'appel à don lancé par l'association Inter'Gener'Action fondée en 2022, la mairie et le SIVOS ont donné du mobilier inutilisé.

La collecte a eu lieu le 18 juillet en présence de Mesdames CLÉMENCE et Marine DUGORD co-fondatrice de l'association dont l'objectif est d'offrir un lieu d'accueil et d'hébergement pour les personnes en situation de précarité et d'isolement.

Le fruit de leur travail a abouti par l'ouverture de COLOC'SOLIDAIRE dans l'ancienne école Immaculée Conception à Elbeuf.

Grace au soutien financier de la Métropole Rouennaise, des partenariats associatifs et de la générosité des donateurs publics et privés, ce sont entre 13 et 16 personnes qui peuvent bénéficier d'un habitat partagé ou la cohabitation intergénérationnelle et inclusive est le fil rouge.

ETAT CIVIL



Naissances

Céleste DELAPLACE 06/09/2024

Éline CLIN 12/09/2024

Louis BALAVOINE 24/09/2024

Clémence AUTECHAUD ROUSSEAU 06/12/2024

Victoire TREPAGNY 23/12/2024

Mariage

Mme Manon VEZIN et M Jérémy PINGUÉ 20/07/2024

Baptême républicain :

Gaétan PRUNIER 14/09/2024

Décès

M Pierre DUGORD 09/09/2024



La municipalité adresse tous ses vœux de bonheur aux nouveau-nés ainsi qu'aux heureux mariés et présente toutes ses condoléances à la famille du défunt.

Le recensement, c'est dans le 1^{er} trimestre des 16 ans.

L'âge, au moment du recensement, peut être un facteur bloquant dans le parcours, tant civique que scolaire, du jeune.

Pour rappel :

1 - Recensement dans le premier trimestre des 16 ans dit « dans les délais »

- Jeune convoqué vers ses 17 ans.
- Possibilité d'obtenir une attestation provisoire
- Inscription au Permis de conduire
- Inscription aux examens et scolarité supérieure
- Inscription automatique sur les listes électorales

2 - Recensement après ce délai dit « régularisé »

- Convocation JDC aléatoire selon disponibilité
- Pas d'attestation provisoire délivrée
- Blocage à l'inscription au permis de conduire
- Blocage à l'inscription aux examens et scolarité supérieure

La démarche s'effectue directement en mairie.



PETITE ENFANCE

ASSISTANTE MATERNELLE

La commune compte une quatrième assistante maternelle suite à l'agrément par les services départementaux de Mme Emilie BOUHOURS. Elle dispose de deux places pour garder à son domicile des enfants de 0 à 3 ans .

Pour tout contact Mme BOUHOURS est joignable au 07.61.91.20.38

RÉCEPTION PETITS PIEDS COLORÉS



Fort d'une année d'activités tous les jeudis matin à la salle des fêtes, les adhérentes de l'association « Les Petits Pieds Colorés » avaient convié le 06 décembre en soirée à un moment de convivialité l'ensemble des parents des jeunes enfants qu'elles gardent.

Action très intéressante car au cours de cette soirée, les parents ont pu découvrir la salle dans laquelle est proposée des animations d'éveil au profit des enfants et également échanger avec les assistantes maternelles dans un cadre extérieur du domicile de celles-ci.

Cette Initiative très riche du point de vue lien social a été très appréciée.



RELAJ ASSISTANTES MATERNELLES

Dans le cadre du partenariat entre Surtauville et Louviers, le Relais Petite Enfance intervient dans la salle communale auprès des assistantes maternelles du secteur un vendredi tous les quinze jours.

L'objectif de cette proposition est de permettre un temps d'échanges entre professionnelles ainsi que la mise en place d'activité ludiques et éducatives pour les enfants accueillis.

Cet atelier se décompose en plusieurs temps : un accueil autour d'un café laissant les enfants découvrir l'espace aménagé pour eux tout en offrant un moment de convivialité entre assistantes maternelles, une proposition d'activité éducative que les assistantes maternelles peuvent reproduire chez elles puis un temps lectures partagées pour clore la matinée.



GRUPE SCOLAIRE CLAUDE POIRET

Ecole de Surtauville – RPI Surtauville, Crasville et Quatremare Compte rendu du 1^{er} Conseil d'école – 07/11/2024

Les nouveaux RPE:

L'élection des Représentants de Parents d'Élèves a eu lieu le vendredi 11 octobre par correspondance. Quatre titulaires et deux suppléantes ont été élues :

- Mme Rivoal Mathilde (T)
- Mme Ter Marie Charlotte (T)
- Mme Laruelle Hélène (T)
- Mme Martin Fanny (T)
- Mme Benfifi Crespel Sandra (S)
- Mme Faride Lecomte Gaëlle (S)

Le taux de participation a été de 69,3 % (soit 97 votants dont 6 nuls ou blancs) – (65,52 % l'an passé)

L'équipe et les effectifs :

Niveaux	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre d'élèves	15	13	8	14	14	10	13	12
Total par classe	28		22		24		25	
Total Ecole	99							

Le règlement intérieur:

Lecture du règlement - A été ajouté : « **ne pas porter de collier pour éviter les accrochages. De même, les boucles d'oreilles pendantes sont à retirer avant l'école, pour tous les élèves** ».

Vie scolaire:

- De janvier à mai : Projet **théâtre** et de résidence d'une compagnie

Pour les élèves de la PS au CP :

- 6 x 45 minutes par classe de janvier à avril à la salle des fêtes
- + répétition d'une partie du spectacle « Ma Honte » le 7 janvier de 10h à 11h
- + Lecture jouée (en classe) par Elisa le 14 janvier
- + Présentation de la restitution des classes élémentaires le 20 mai

Pour les élèves du CE1 au CM2 :

- 12h d'atelier par classe répartis entre janvier et mai
- + Spectacle « Ma Honte » 7 janvier à 14h à la salle des fêtes
- + Restitution : aux autres classes en journée le 20 mai. + en soirée spectacle avec les familles.

Pour information, le montant global de ce projet s'élève à 6272 euros, dont 5000 euros pris en charge par la DRAC. Il reste donc 1272 euros à financer (Coopérative, Sivos, Aceps). Nous remercions la mairie pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour tous ces temps d'ateliers et de spectacle.

ANIMATIONS SECOND SEMESTRE

DÉFI MOTO PARIS-BREST

Pour la seconde année consécutive, Surtauville était inscrit sur le road bouc de l'édition 2024 du trail Paris-Brest.

Le 07 juillet au petit matin, les motards avaient rendez-vous à l'école de Surtauville pour prendre un petit déjeuner concocté par l'ACEPS.

Au total une vingtaine de compétiteurs a pris le temps de faire une pause. Moment également mis à profit par un ou deux motards pour s'adonner à de la mécanique afin de pouvoir reprendre la route ou plus précisément les chemins avec du matériel réparé.

En remerciement, les organisateurs de ce périple ont offert des gobelets floqués pour l'ensemble des élèves du groupe scolaire.



14 JUILLET

Tradition oblige, le Lieutenant DRAPIER et ses femmes et hommes avaient donné rendez-vous aux élus et aux habitants pour participer à la cérémonie du 14 juillet.

Cette année, M Hervé MAUREY, sénateur de l'Eure, était présent aux côtés des élus communaux et départementaux.



Profitant de la porte ouverte de la caserne, petits et grands ont eu tout loisir d'aller faire un petit tour en camion et fourgon du SDIS dans la Haye Malherbe et ce avec les gyrophares et sirènes en action.



A l'issue de la cérémonie, la municipalité malherboise a offert un verre de l'amitié à la salle Emile LENOBLE.

FORUM DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES DIT DU PLATEAU DU NEUBOURG.

Le samedi 14 septembre, le réseau associatif avait rendez-vous à Surtauville à l'occasion du forum des associations des communes dit du plateau du Neubourg de l'agglomération Seine-Eure

25 associations œuvrant sur les communes de La Haye Malherbe, Surville, Surtauville, Terres de Bord et Vraiville ont répondu présentes pour exposer leurs activités aux habitants.

M Bernard LEROY, président de l'agglomération Seine-Eure, est venu en fin de matinée échanger aux cotés des élus municipaux avec les représentants associatifs.

Au cours de cette animation intercommunale, la municipalité accompagnée de membres du CCAS et d'agents municipaux ont organisé une distribution aux aînés de plus de 70 ans des plateaux déjeuners composés à base de boudins noirs ou blancs et de pommes.

Maxime PERRIN, accordéoniste et son ami clarinettiste ont apporté une touche musicale à ce forum des associations.



11 NOVEMBRE 2024

A l'occasion du 106^{ème} anniversaire de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, élus municipaux et habitants avaient rendez-vous au monument aux morts pour honorer la mémoire des enfants de la commune tombés pour notre liberté sur les champs de bataille.

Aux côtés de M René D'HAESE, porte drapeau communal, M Cédric BARDIN, conseiller municipal, a fait lecture du message de M Sébastien LECORNU, ministre des armées et des anciens combattants.

A l'issue de la cérémonie, un moment de convivialité était proposé aux personnes présentes.



CLUB SOLEIL D'AUTOMNE



A l'occasion de leur activité mensuelle à la salle des fêtes, les adhérents du club soleil d'automne étaient conviés le mardi 26 novembre à participer à une après-midi loto.

Une trentaine de personnes a répondu présent.

Le hasard du tirage des chiffres a permis à douze d'entre elles de repartir enrichies d'un cadeau.

MARCHE DE NOEL

Au titre des animations proposées par l'ACEPS, Surtauville accueillait cette année le traditionnel marché de Noël. Avec pas moins d'une vingtaine d'exposants, la salle des fêtes était comble.

Pour le bonheur des petits et des grands, les membres du bureau avaient même réussi à convaincre le père Noël de venir à la rencontre des enfants.

Lors de son passage, M Philippe BRUN, député de la circonscription, a pu constater la présence de public venu en nombre et a eu le loisir de déguster un café accompagné d'une crêpe confectionnée sur place.



Félicitations à la nouvelle équipe de bénévoles présidée par Mme Gaëlle LECOMTE FARIDE pour l'organisation de cette animation au profit des enfants du groupe scolaire Claude POIRET.

SOIREE CABARET



Près de 80 personnes se sont retrouvées à la soirée cabaret organisée par l'association SYLVIE POUR LA VIE.

Après avoir dégusté un confit de canard cuisiné localement, les spectateurs ont eu le plaisir de reprendre des chansons du répertoire français des années 60.

Emportés par l'ambiance impulsée par le duo de musiciens BREFF, des convives ont quitté leur place pour danser.

Une dizaine d'ainés surtauvillais s'est réjoui d'être venue partager ce moment de convivialité.



ECHO DES ACTIVITES SPORTIVES

LATINO DANC'EURE

Depuis début septembre, l'association Latino Danc'Eure propose des cours de zumba pour les enfants et les adultes.

Tous les jeudis soirs (hors vacances scolaires)

- ⇒ De 18h30 à 19h30 8 / 11 ans
- ⇒ De 19h30 à 20h30 Ados & Adultes
- ⇒ De 20h30 à 21h30 Fitdanse à partir de 16 ans.

L'association compte 210 adhérents au total dont 50 qui viennent à surtauville.

Si vous aussi, vous voulez vous défouler dans une ambiance de folie, rejoignez-nous!!

Jeudi 19 décembre avait lieu l'arbre de Noël de l'association. Petits et grands ont pu recevoir un petit présent !!

Nous tenons à remercier sincèrement la mairie pour le soutien apporté envers notre association. Votre engagement et votre confiance ont été précieux pour nous.

L'équipe Latino Danc'Eure vous souhaite une très belle année 2025. Que celle-ci vous apporte la joie et la bonne humeur.



KARATE DEFENSE

Ouverte à la rentrée de septembre, la section karaté défense du club d'Acqui-gny compte 19 licenciés. Tout le monde apprécie de pouvoir évoluer dans la salle des fêtes, lieu bien adapté à la pratique de cette activité sportive.

Suite petite trêve dite des confiseurs durant les fêtes de fin d'année, la reprise des cours aura lieu le 06 janvier.

Comptant sur les bonnes résolutions d'après réveillon, M Hervé BUISSIERE précise qu'il est toujours possible de rejoindre la section en cours d'année !



GYM VOLONTAIRE

Suite au forum des associations le club de GYM VOLONTAIRE présidé par Mme RIBERPRAY a recruté de nouveaux adhérents pour l'activité proposée le jeudi après-midi. Dorénavant 11 personnes s'adonnent à des cours de gymnastique adaptée.



RACING CLUB MALHERBOIS ET SURVILLAIS

Quelques points marquants de l'année 2024 :

- Création de l'école de foot Féminine
- Obtention du Label départemental "Club de demain"
- Obtention du label FFF Ecole de foot Féminine

Les enfants de 5/6 ans s'entraînent l'hiver à la salle des fêtes de Surtauville.

Qualification des U11 qui participeront le 3 et 4 mai 2025 à la Risle Cup tournoi international qui regroupe des équipes telles que PSG, Real Madrid, OM, etc ...

Le RCMS organisera une soirée le 26 avril pour célébrer ses 40 ans.



TRAVAUX

DÉCONSTRUCTION DES DEUX ANCIENNES CLASSES MOBILES



L'entreprise Terrassement TP Crevel a procédé les 22 et 23 août dernier à la déconstruction des deux anciennes classes mobiles. Amiantées, ces deux structures étaient devenues obsolètes .



INSTALLATION D'UNE STRUCTURE MODULAIRE



A la demande du SIVOS, le 30 octobre l'entreprise PORTAKABIN a réalisé l'installation d'une structure modulaire en lieu et place de l'ancienne garderie. Ce nouveau bâtiment permet à la communauté éducative d'accueillir dans de meilleures conditions les élèves en y réalisant le dortoir des maternelles.

Les deux modules composant la structure sont en location permettant ainsi à la collectivité de se préserver d'un éventuel investissement qui pourrait être inutile en cas de fluctuation des effectifs.



COLOMBARIUM

L'offre d'un montant de 6 420.00 € pour la fourniture et la pose d'un colombarium remise par l'entreprise KARL pompes funèbres basée à Val de Reuil ayant été retenue le conseil municipal, l'installation du monument funéraire a été réalisée le 23 octobre 2024.

Pour information, pour ce nouveau service, les élus ont fixé les prix des concessions des niches sur la base suivante :

15 ans : 310,00 €

30 ans : 340,00 €



AFFAISSEMENT AU SEIN DE LA COUR D'ÉCOLE

Ayant observé la formation d'un léger affaissement au niveau de la partie en enrobé de la cour d'école, les services de prévention des risques de la Direction Départementale des Territoire et de la Mer ont été informés. Sur leurs recommandations, un sondage à la pelle mécanique a été réalisé en présence du CEREMA en sa qualité de bureau d'étude.



Fort heureusement, la conclusion du bureau d'étude stipule que l'origine de cet affaissement proviendrait d'un drainage involontaire des eaux pluviales par un ancien fourreau.



ENTRETIEN DE LA SALLE DES FÊTES



Conformément à la décision de revalorisation des tarifs de location de la salle des fêtes, une prestation d'entretien a été réalisée le 29 octobre par l'entreprise LC NET.

En complément d'un gros ménage intérieur, l'ensemble des vitres a été nettoyé.

Afin de limiter les dépenses de maintenance de cet espace, chaque utilisateur est invité à respecter les lieux et à procéder au nettoyage après chaque utilisation.



INSTALLATION D'UN CANDELABRE AUTONME

Dans le cadre de la politique de résorption des zones d'ombre en agglomération proposée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, la commune a implanté un candélabre dit autonome allée de la Briqueterie. Après celui installé chemin des Forrières au levant, c'est le second candélabre de la commune qui est alimenté par un panneau solaire.



OPÉRATION D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS ROUTE D'ELBEUF.



Le chantier d'effacement des réseaux aériens route d'Elbeuf débuté le 17 de septembre devait initialement durer 12 semaines.

Les prestations de l'entreprise LDTP sous-traitante de la société Bouygues Energie, travaux de terrassement et passage des fourreaux, se sont, déroulés dans les temps en dépit des conditions météorologiques relativement pluvieuses.



A ce jour, le chantier est au point mort en raison de l'attente de date de livraison du poste transformateur installé route de Pont de l'Arche ainsi que des candélabres.

Ces soucis de livraison impactent l'achèvement des travaux tant en domaine privé que sur la voirie.



SOLIDARITE : L'OUTIL EN MAIN

L'association L'Outil en main de Louviers est **une organisation qui vise à faire découvrir des métiers et des activités manuelles aux enfants de 7 à 15 ans**. Elle propose différents ateliers, tels que le bricolage, la menuiserie, l'électricité, la mécanique, l'électronique, la cuisine, la couture, le dessin, la décoration, la sculpture sur bois et bien d'autres.

En août 2021, l'association a organisé des portes ouvertes au 4 impasse des Prés à Louviers, permettant aux jeunes et à leurs parents de découvrir les activités et les ateliers proposés. Les responsables et bénévoles de l'association étaient présents pour répondre aux questions et présenter les différentes activités.



En juin 2021, l'association a déménagé et s'est agrandie, emménageant dans une nouvelle friche rénovée. Cette nouvelle installation offre une surface plus vaste pour les ateliers et permettra aux enfants de découvrir de nouvelles activités

L'Outil en Main de Louviers, mode d'emploi:

- Les bénévoles accueillent les enfants tous les mercredis des semaines scolaires:
 - ⇒ de 10h00 à 12h00 avec des activités adaptées pour les enfants en situation de handicap (principalement avec des troubles autistiques)
 - ⇒ de 14h00 à 16h30 pour les enfants sans difficulté majeure
- On range les ateliers à partir de 16h00, et un goûter préparé par l'atelier cuisine est proposé à 16h15.
- Chaque bénévole accueille un ou deux jeunes dans son atelier.
- Les enfants changent d'atelier à chaque retour de vacances scolaires sur un parcours d'à peu près 2 ans (ça dépend du nombre d'ateliers qui sont ouverts).
- Le coût de l'inscription est de 130€ pour une année scolaire complète (réduction quand l'enfant arrive en cours d'année).

Les réalisations sont soit collectives dans ce cas le "chef d'œuvre" reste à l'Outil en Main, soit individuelle dans ce cas l'enfant peut emporter sa réalisation à la maison.



COLLECTE DES DECHETS 2025

Des consignes pour chaque bac



Les ordures ménagères

Ramassage 1 semaine sur 2, grâce au bac gris.
 À mettre dans des sacs poubelles bien fermés.



Votre bac est endommagé, cassé ou a disparu ? Nous le remplaçons gratuitement ! Faites la demande sur www.agglo-seine-eure.fr



Les emballages et les papiers

- Ramassage 1 semaine sur 2, grâce au bac jaune.
- Tous les flacons, bouteilles, pots, barquettes et films en plastique, les cartons et briques alimentaires, emballages en métal et papiers imprimés.
- À jeter **directement dans le bac**, bien vidés, non lavés, non imbriqués.



SAC NOIR
 = ordures ménagères
 = pas dans le bac jaune !

Le coût global de collecte, transport et traitement de tous les déchets sur le territoire s'élève à **13 M € / an**, répartis comme suit selon le type de déchets :



Votre tri est indispensable !
 Pour preuve, 50 % du montant de votre TEOM est directement lié au traitement des ordures ménagères non triées.

À titre de comparaison, le traitement du verre et des emballages coûte nettement moins cher lorsqu'ils sont triés.

Les déchets végétaux

- Ramassage 1 fois / semaine, de la semaine 11 à la semaine 48, grâce au bac marron (ou vert).
- 1 bac de 240 L maximum par foyer et par collecte. Les bacs surchargés (trop lourds ou dont le contenu dépasse le volume du bac) ne pourront être collectés.
- Tous les végétaux (gazon, petits branchages, feuillages, fleurs, épluchures, fruits et légumes pourris, marc de café) sans terre, ni plastiques, ni cailloux, ni pots.
- Le tri des biodéchets est obligatoire ! Des solutions subventionnées existent !
- + d'infos : agglo-seine-eure.fr



SURTAUVILLE

Les déchèteries à proximité



LA HAYE-MALHERBE

Voie de la Ravine
 → Mardi, jeudi et vendredi : 13h30-17h
 → Mercredi et samedi : 9h-12h15 et 13h30-17h

LOUVIERS

Voie du Patriote de l'Eure
 → Lundi, mercredi, jeudi et samedi : 9h-12h15 et 13h30-17h
 → Mardi et vendredi : 13h30-17h



Les agents de collecte sont essentiels à l'hygiène et la propreté de notre territoire. Ils vivent nos poubelles. Leurs conditions de travail sont difficiles ; pensons à eux lorsque nous présentons nos bacs à la collecte. Soyons vigilants, civiques et respectueux les uns des autres.



Calendrier de collecte des déchets - 2025

SURTAUVILLE



Jours de collecte

Ordures ménagères

Emballages + papiers

Déchets végétaux

Dépôt dans les bornes de tri appropriées



→ Les papiers se jettent avec les emballages.



→ Emballages en verre



→ Textile, linge et chaussures



→ Et le reste ?



www.agglo-seine-eure.fr

Un problème de collecte ?
 02 32 50 85 64 puis tapez 1.



Les bons réflexes

- Sortir les bacs la veille au soir, poignée tournée vers la route
- Rentrer les bacs après la collecte

Exception de collectes

1^{er} mai : collecte déchets végétaux annulée

seine-eure
agglo

Janvier

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Mars

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Avril

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Mai

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juin

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

PRÉVENTION BON VOISINAGE

La poubelle en permanence dans la rue

Il est du devoir de la municipalité de rappeler à tous quelques règles et notions élémentaires de propreté publique en ce qui concerne les ordures ménagères afin de préserver la qualité de notre cadre de vie. Aussi, nous vous rappelons que vous ne devez déposer les poubelles sur le trottoir ou bas-côté de la voie publique que la veille de la collecte et que vous devez **impérativement procéder à leur enlèvement** dans la journée, dès la collecte effectuée.



Je gêne le passage...
Le camion est passé...
Je rentre à la maison !

Tout déchet déposé sur la voie publique en dehors de ces périodes de collecte peut faire l'objet d'un constat et d'une verbalisation ([articles R 632-1 et R 635-8 du Code pénal](#)). Et c'est la même chose si vous laissez des

poubelles en permanence sur la voie publique, si vous jetez des déchets dans la nature ou si vous souillez le domaine public.

Ces poubelles constamment dans la rue constitue une nuisance visuelle, voire olfactive, et le cas échéant, un obstacle au cheminement des piétons et personnes à mobilité réduite. Il est donc primordial de rentrer ses bacs au plus vite, dans un souci du respect d'autrui (voisins et riverains) et pour préserver le bien vivre dans l'intérêt de tout un chacun.

Si vous laissez votre conteneur ou votre bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 € maximum.

Aboiements de chiens : que dit la législation française ?

À quel moment est-ce considéré comme une nuisance sonore ?

Pour commencer, il faut savoir qu'il est totalement normal pour un chien d'aboyer. La loi ne condamne pas à proprement parler le fait qu'un chien aboie. Cependant, un aboiement trop fréquent ou trop fort peut faire l'objet de sanctions sous certaines conditions.

Les aboiements de chiens font partie des bruits que l'on appelle bruits domestiques ou de comportements. Ceux-ci se soumettent donc au Code de la santé publique, et notamment à l'article R 1334-31. Ce dernier stipule qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Ainsi, si vous subissez de manière répétitive, intense ou durable les aboiements d'un chien de votre voisinage, vous êtes en droit de demander au propriétaire de faire taire son animal. Il suffit qu'un seul de ces critères soit rempli pour constituer un trouble de bruits de voisinage. Ils ne sont pas cumulatifs.

Il faut également noter qu'un bruit est considéré comme perturbateur pour le voisinage, selon le ministère de la Santé, lorsqu'il :

- ◆ atteint plus de 5 décibels, en journée, entre 7h et 22h ;
- ◆ dépasse plus de 3 décibels, la nuit, entre 22h et 7h.

Nous comptons sur la sagesse des propriétaires de nos amis à quatre pattes pour limiter la gêne sonore et préserver la tranquillité du voisinage.



CONCERTATION FUTUR PLAN DE DEPLACEMENT INTERCOMMUNAL

La commune de VRAIVILLE accueillait le 06 novembre un des 6 ateliers participatifs organisé par la direction de la Mobilité de l'agglomération SEINE-EURE dans le cadre de la concertation du futur plan de déplacement à l'échelle intercommunale.

Ouverts à l'ensemble des usagers du territoire (panel citoyen, élus, habitants...), ces ateliers ont permis d'exprimer les habitudes, les souhaits et pour formaliser des idées en fonction du lieu d'habitation ou de travail.

Riches en échanges, ils ont été l'occasion de faire un point d'étapes des études techniques en cours et de recueillir des idées en termes de développement de la mobilité.



Pourtant très dépendants des moyens de locomotion dans notre quotidien et sur nos budgets, fort est de constater que les habitants ne semblent pas intéressés par la démarche car à l'exception d'une personne, aucun autre surtauvillais n'a participé à ce premier volet de concertation.

Tout n'est pas perdu car une nouvelle étape de concertation sera proposée au printemps 2025.

Sous format d'ateliers balades : pour être sensibilisé aux modes de mobilités (existants ou à développer) et être confronté à la réalité du terrain (tous types de déplacements), des ateliers ambulants seront proposés : balades à vélo, bus tour, découverte de la maison des mobilités, du S'cool bus...

Les dates et horaires de ces temps de concertation seront adaptés avec vous. Afin de faciliter votre organisation personnelle et vous permettre de participer sereinement à toutes les étapes de la démarche, il vous sera offert pour ces temps d'échanges : des tickets de transport pour vous rendre sur les lieux de réunions, les repas selon les tranches horaires choisies pour les réunions et des activités pour vos enfants (garde, animations dédiées).



Vous avez une question ? Contactez concertation-mobilites@seine-eure.com

AGENCE DE L'EAU

Une consultation du public est lancée pour 6 mois

Depuis le 25 novembre et jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Seine-Normandie et l'État consultent sur les enjeux de l'eau et des risques d'inondation. Cette consultation concerne tous les habitants du bassin. Ils peuvent participer sur une plateforme internet dédiée <https://consultation.eau-seine-normandie.fr>

L'avis des citoyens est demandé pour savoir s'ils sont d'accord sur le constat présenté et sur les propositions visant à améliorer la situation. Ils peuvent également proposer leurs solutions. Et puisqu'un dessin vaut mille mots, des séries de vignettes ont été réalisées et incorporées dans la plateforme pour faciliter la compréhension des enjeux et des actions.

Pour les questions importantes sur l'eau concernant la préparation du SDAGE, le public pourra déposer son avis sur les thématiques suivantes :

- Réduire les pollutions et préserver la santé,
- Faire vivre les rivières les milieux humides et la biodiversité,
- S'adapter au changement climatique en cours et gérer les inondations et les sécheresses,
- Préserver les milieux littoraux et côtiers,
- Renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin.

Auxquelles s'ajoutent les thématiques spécifiques aux inondations.



Santé

SE SOIGNER, C'EST UNE NECESSITÉ.

MAIS CONSULTER, AUJOURD'HUI C'EST COMPLIQUÉ...

L'accès au soin en zone rurale, c'est pas simple ! Beaucoup finissent aux urgences, faute d'avoir pu consulter. D'autres renoncent à se soigner. Et pour les professionnels de santé du Pays du Neubourg, l'exercice n'est pas simple non plus. Pour tenter de résoudre l'équation, tout le monde se mobilise, élus, professionnels et institutions. En tenant compte des réalités de notre territoire rural et notamment de la fracture numérique et des difficultés à se déplacer.

Aujourd'hui, plus d'un habitant sur 10 n'a pas de médecin traitant.

Et avoir un médecin traitant ne garantit pas de pouvoir consulter rapidement, le délai d'attente n'étant pas toujours compatible avec votre état de santé.



Une part importante des consultations aux urgences n'est pas suivie d'une hospitalisation

En cause, un difficile accès à la consultation et en conséquence un engorgement des urgences.



Besoin de consulter ?

Contactez en priorité **votre médecin traitant**

Lorsque les cabinets médicaux sont fermés :

Composez le 116 117

pour joindre un médecin généraliste de garde :

- en semaine de 20h à 8h
- les week-ends
- les jours fériés

Vous pourrez :

- avoir un avis médical sur vos symptômes, votre état de santé
- être orienté vers un médecin ou une maison médicale de garde
- être pris en charge sans délai par le SAMU si nécessaire

En cas d'urgence vitale, composez le 15



La téléconsultation*, vous connaissez ?

La téléconsultation est une consultation réalisée par un médecin (généraliste ou toute autre spécialité médicale) et c'est remboursé par l'assurance maladie. Des professionnels de toute la France proposent des RDV à distance :

Qare, Doctolib, Livi, Mailia, ou encore Hellocare... Il en existe plein.

Et aussi :

La pharmacie Labiche d'Hondouville propose un service de téléconsultation en cabine, renseignez-vous au 02 32 50 47 25.

*Attention : la téléconsultation n'a pas vocation à remplacer la consultation physique.





Les services d'urgences vous appellent désormais avec le 0 800 112 112

Les services d'urgence utilisent désormais un numéro unique, le 0 800 112 112, pour rappeler les personnes ayant contacté les secours.

Lorsque vous composez un numéro d'urgence (17, 18, 112 ou 197), votre numéro de téléphone peut vous être demandé afin de permettre aux centres d'appels de vous rappeler si des informations supplémentaires sont nécessaires.

Les numéros d'urgence pour contacter directement les services de secours restent inchangés :

- 17 pour contacter la police ou la gendarmerie ;
- 18 pour contacter les sapeurs-pompiers ;
- 112 comme numéro d'appel d'urgence européen, relayé par tous les opérateurs de téléphonie ;
- 197 comme numéro alerte attentat / alerte enlèvement.

[+ En savoir plus sur le numéro 0800 112 112](#)

INDICATEURS URBANISATION

OBJET	Année 2023	Année 2024
Certificat d'Urbanisme	35	20
Déclaration Préalable	37	25
Permis de construire	4	4
Déclaration d'Intention d'Aliéner	11	10
TOTAL	87	59

L'analyse du suivi des diverses demandes d'urbanisme sur le petit territoire communal reflète l'évolution de l'activité du bâtiment et plus largement de l'immobilier. Ce ralentissement impactera une des recettes du budget communal au travers le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Taxe prélevée au niveau des actes notariés lors de vente de propriété.

La loi impose une obligation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme avant de réaliser des travaux ou de construire sur un terrain. Cette obligation vise à vérifier que les projets sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur dans la commune ou l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) compétent.

Il existe plusieurs types de demandes d'urbanisme, notamment :

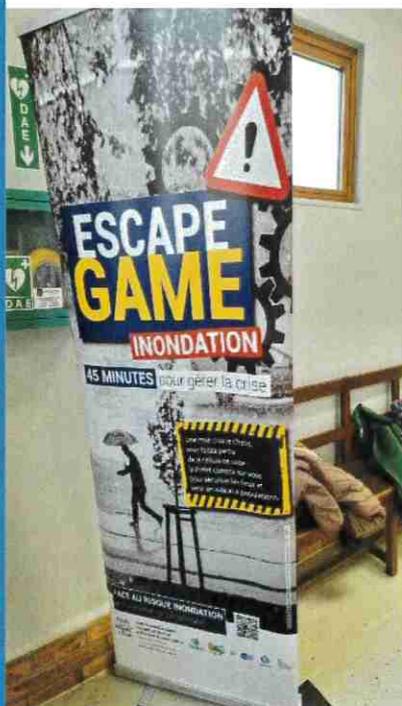
1. **Permis de construire** : nécessaire pour les constructions neuves, les agrandissements, les modifications importantes d'un bâtiment ou d'une installation.
2. **Déclaration préalable** : nécessaire pour les travaux de petite envergure, tels que des travaux de rénovation, des changements de façade ou des installations de petite taille.
3. **Certificat d'urbanisme** : un document qui synthétise les droits et obligations d'origine publique applicables à un immeuble, notamment les servitudes, les droits de préemption et les dispositions d'urbanisme.

Conséquences de l'absence de demande d'urbanisme :

1. En cas d'absence de demande d'autorisation d'urbanisme, les travaux ou constructions réalisés peuvent être considérés comme illégaux et peuvent être soumis à des sanctions, telles que :
2. L'arrêt des travaux.
3. La destruction des constructions illégales.
4. La mise en demeure de la personne responsable.
5. Des amendes ou des pénalités.

Il est donc essentiel de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme avant de réaliser des travaux ou de construire pour éviter ces conséquences et garantir la conformité de votre projet aux règles d'urbanisme en vigueur.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



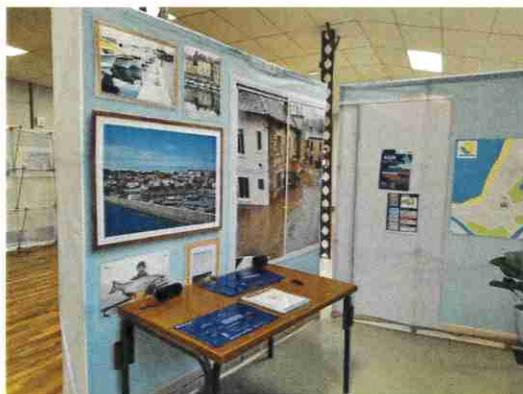
Face aux risques majeurs, comme les phénomènes météorologiques intenses ou encore les risques sanitaires et sécuritaires qui peuvent toucher tout le territoire, le Plan de Communal de Sauvegarde est un outil permettant d'anticiper la gestion de crise.

A cet effet, la commune accueillait une session de formation à destination d'élus et de personnels communaux.

Au cours de cette formation, les quinze participants ont eut à gérer dans un temps imparti trois cas de crise.

L'objectif était d'être en capacité d'apporter les réponses adaptées aux difficultés rencontrées et ce avec les moyens humains et matériels disponibles.

A l'issue de cet atelier pratique, la cellule d'animation du Programme d'Action de Prévention des Inondations (dit « PAPI ») et l'Agglomération Seine-Eure vont accompagner les communes désireuses dans l'élaboration de leur Plan de Communal de Sauvegarde dont Surtauville fait partie.



AVIS D'ENQUÊTE PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Afin de prendre en compte les contraintes et les évolutions du territoire, une étude de révision du zonage d'assainissement des eaux usées des 40 communes qui constituaient l'Agglomération Seine Eure a été engagée en 2018.

Par délibération en date du 26 janvier 2024, le conseil communautaire a approuvé le projet de révision de ce document et autorisé sa mise en enquête publique.

Cette enquête se déroulera du **20 janvier 2025 au 19 février 2025** conformément à la procédure encadrant ce type de consultation publique.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de 40 communes

Par l'arrêté n°24A65 en date du 10 décembre 2024, le Président de l'Agglomération Seine-Eure a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la **révision du zonage d'assainissement des eaux usées de 40 communes de l'Agglomération Seine-Eure**.

L'enquête publique se déroulera **du lundi 20 janvier 2025 à partir de 9h00 au mercredi 19 février 2025 jusqu'à 17h30**, soit sur une durée de 31 jours consécutifs.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen a désigné Monsieur Christian BAISSE, responsable sûreté industrielle, en qualité de commissaire enquêteur, ainsi que Monsieur Jean-François Barbant, gestionnaire de pharmacie, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra les observations aux sièges et lieux de permanences suivants :

Lieux de permanence	Dates et horaires de permanences
Hôtel d'Agglomération Louviers	Lundi 20 janvier 2025 – 9h00 à 12h00
Mairie de La Haye Malherbe	Vendredi 7 février 2025 – 16h00 à 18h00
Mairie de Criquebeuf sur Seine	Mercredi 19 février 2025 – 14h00 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier de projet de révision du zonage d'assainissement sur **support papier** :

- **L'Agglomération Seine-Eure (1, place Ernest Thorel – 27400 LOUVIERS)**, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30) ;
- **La mairie de Criquebeuf (815 rue du village 27340 Criquebeuf-Sur-Seine)**, aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 19h00, le mercredi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30, et du jeudi au vendredi de 14h00 à 17h30) ;
- **La mairie de la Haye Malherbe (Place de la Mairie – 27400 LA HAYE MALHERBE)**, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 16h00 à 18h00, sauf le jeudi de 9h30 à 11h30) ;

En version numérique, le dossier pourra être consulté sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure : <https://www.agglc-seine-eure.fr/cycle-eau/zonage-assainissement/>

Toute personne peut, sur demande adressée par courriel au Président de l'Agglomération Seine-Eure, obtenir communication du dossier d'enquête publique en version dématérialisée, à l'adresse suivante : eau.assainissement@seine-eure.com.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le présent arrêté ;
- La décision de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité environnementale) prise après un examen au cas par cas, ne soumettant pas le projet de révision du zonage d'assainissement à évaluation environnementale ;
- Un résumé non technique de l'étude et des décisions prises pour la réalisation du projet de zonage ; note de présentation précisant l'objet de l'enquête, les caractéristiques les plus importantes du projet, et présentant un résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet, plan ou programme soumis à enquête a été retenu ;
- La délibération approuvant le projet et autorisant l'enquête publique ;
- Le dossier d'étude avec carte et rapport d'étude par commune ;

Les observations du public pourront être consignées jusqu'au **mercredi 19 février 2025 à 17h30** :

- **Sur les registres papier ouverts** à cet effet, disponibles à l'Hôtel d'Agglomération et dans les mairies de Criquebeuf sur Seine et La Haye Malherbe ;
- **Par courrier postal** à l'attention de Monsieur Christian BAISSE en qualité de commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique : l'Hôtel d'Agglomération Seine-Eure, 1 Place Ernest Thorel, 27400 LOUVIERS ;
- **Par courriel** à l'adresse eau.assainissement@seine-eure.com ;
- **Par écrit ou oral** auprès du commissaire enquêteur au cours des permanences ;

Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure dans les meilleurs délais.

L'attention du public est attirée sur le fait que toute contribution sera susceptible d'être consultée par tous. Le dépôt des observations peut être fait de manière anonyme. En cas de déposition par courriel, il devra être **indiqué le souhait d'anonymisation** pour la publication de la contribution.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête publique seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête.

La commission d'enquête rencontrera sous huitaine le Président ou le Vice-Président en charge du Cycle de l'Eau et de la Nature de l'Agglomération Seine-Eure et lui communiquera les observations du public consignées dans un procès-verbal.

Le Président ou le Vice-Président disposera de quinze jours pour produire ses observations dans un mémoire en réponse.

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Elle consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, et précisera si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables.

Le Président de la commission d'enquête transmettra au Président ou au Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Agglomération Seine-Eure, le dossier de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexés, avec son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Les copies du rapport et des conclusions seront tenues à disposition du public pendant un an au siège de l'Agglomération Seine-Eure, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure.

A l'issue de l'enquête publique et après réception de la commission d'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et de la commission d'enquête, sera proposé à l'approbation du conseil communautaire de l'Agglomération Seine-Eure.

Agenda prévisionnel 1^{er} semestre 2025 :

- ◆ 06 janvier : reprise activité club de Karaté
- ◆ 10 janvier 19h00 : cérémonie des vœux à la salle des fêtes
- ◆ 14 janvier 18h00 : réunion EKOSENTIA en mairie
- ◆ 28 janvier : assemblée générale SOLEIL D'AUTOMNE
- ◆ 15 février : soirée saint Valentin club de GYM VOLONTAIRE
- ◆ 25 février après-midi : jeux crêpes SOLEIL D'AUTOMNE
- ◆ 02 mars : marche contre le cancer colorectal
- ◆ 11 mars : spectacle au cadran Évreux SOLEIL D'AUTOMNE
- ◆ 25 mars : repas traiteur SOLEIL D'AUTOMNE
- ◆ 26 avril : concert Gospel à l'église Notre Dame CHORALE DES DEUX AMANTS
- ◆ 29 avril après-midi : jeux crêpes SOLEIL D'AUTOMNE
- ◆ 03 juin : sortie printanière en car SOLEIL D'AUTOMNE
- ◆ 22 juin : spectacle " Nos souvenirs" Cie Art danse Salle des Archepontains à Pont de l'Arche

Echo de la presse locale, articles parus dans les éditions de la Dépêche de Louviers et du Paris Normandie.

Des travaux importants à l'école, avant la rentrée

Le surtaviillais un vieux bâtiment de l'école inutilisé depuis plusieurs années va être reconstruit pour laisser la place à une nouvelle installation.

Un peu de Surtauville devant le bâtiment de l'école qui va être démolit et ré-é

SURTAUVILLE

Un projet de construction de l'école de Surtauville, près de Louviers, prévoit des chantiers importants de travaux. Des travaux importants de travaux vont être réalisés. L'ancienne cantine de l'école va être démolie et remplacée par une nouvelle structure. Les travaux de construction, elle sera à la fin de l'été.

Le maire Hervé Picard, un homme d'écologie, a annoncé que le projet de construction de l'école de Surtauville, près de Louviers, prévoit des chantiers importants de travaux. Des travaux importants de travaux vont être réalisés. L'ancienne cantine de l'école va être démolie et remplacée par une nouvelle structure. Les travaux de construction, elle sera à la fin de l'été.

SAUVAGNER LE PATRIMOINE

Le maire Hervé Picard, un homme d'écologie, a annoncé que le projet de construction de l'école de Surtauville, près de Louviers, prévoit des chantiers importants de travaux. Des travaux importants de travaux vont être réalisés. L'ancienne cantine de l'école va être démolie et remplacée par une nouvelle structure. Les travaux de construction, elle sera à la fin de l'été.

Les autres projets

Le maire Hervé Picard, un homme d'écologie, a annoncé que le projet de construction de l'école de Surtauville, près de Louviers, prévoit des chantiers importants de travaux. Des travaux importants de travaux vont être réalisés. L'ancienne cantine de l'école va être démolie et remplacée par une nouvelle structure. Les travaux de construction, elle sera à la fin de l'été.

Louviers et sa région

Une nouvelle cantine et de nombreux projets

Jeudi 4 juillet, l'équipe municipale de Surtauville sous la coupe de son maire, Hervé Picard, a présenté les différents chantiers et activités qui vont égarer la vie de la commune dans les semaines et mois à venir.

Urgence de la nouvelle structure modulaire

Le maire Hervé Picard, un homme d'écologie, a annoncé que le projet de construction de l'école de Surtauville, près de Louviers, prévoit des chantiers importants de travaux. Des travaux importants de travaux vont être réalisés. L'ancienne cantine de l'école va être démolie et remplacée par une nouvelle structure. Les travaux de construction, elle sera à la fin de l'été.

Une vie sociale et culturelle

Le maire Hervé Picard, un homme d'écologie, a annoncé que le projet de construction de l'école de Surtauville, près de Louviers, prévoit des chantiers importants de travaux. Des travaux importants de travaux vont être réalisés. L'ancienne cantine de l'école va être démolie et remplacée par une nouvelle structure. Les travaux de construction, elle sera à la fin de l'été.

Autres aménagements

Le maire Hervé Picard, un homme d'écologie, a annoncé que le projet de construction de l'école de Surtauville, près de Louviers, prévoit des chantiers importants de travaux. Des travaux importants de travaux vont être réalisés. L'ancienne cantine de l'école va être démolie et remplacée par une nouvelle structure. Les travaux de construction, elle sera à la fin de l'été.

Horaires de la mairie: Mardi 15h00-19h00, Jeudi 15h00-19h00, Vendredi 09h30-11h00
 Publication réalisée et diffusée par la Mairie de Surtauville, Ne pas jeter sur la voie publique
 Adresse postale : 22 route d'Elbeuf 27400 SURTAUVILLE -Mail : surtauville@wanadoo.fr-Site Internet : https://surtauville.fr/

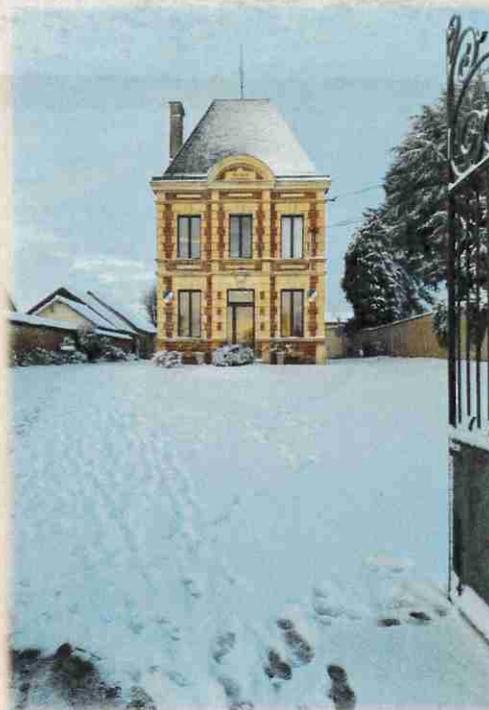


2025

M le Maire et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à la traditionnelle cérémonie des vœux .

Vendredi 10 janvier 2025

À 19H00



**Salle des Fêtes
Place Levasseur à Surtauville**